

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	18 octobre 2022
Délibération N°	03
Date de la convocation	7 octobre 2022
Objet	71.6 Budget et comptes - budget 2023 - orientations générales du budget

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Charles CLEORON, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Régine ILLAIRE Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA  
Auguste CHOMEL

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Jean-Pierre AMANS (pouvoir à MME PESTEIL)  
Nawar BELMILOUDI (pouvoir à M GAUDY)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M COMBES)  
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à M ROBEQUAIN)  
Patricia WEBER, (pouvoir à MME MULA)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221018-20221018-03-DAF-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Objet : 7.1.6. BUDGET ET COMPTES - BUDGET 2023 -ORIENTATIONS  
GENERALES DU BUDGET

Le 18 octobre 2022,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le  
Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur  
Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et  
n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le  
nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19  
octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient la délibération n°01 du  
31/08/21.

Considérant l'article R423-6 du code de la construction et de l'habitation, un débat  
sur les orientations générales du budget de 2023 est à tenir dans un délai de deux  
mois précédant l'examen du budget,

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se  
prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Prend acte de la tenue du débat d'orientations générales budgétaires et de  
l'existence d'une présentation générale sur laquelle s'est tenu ce débat.


#### ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce  
sujet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', is written over the printed name.

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221018-20221018-03-DAF-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022